



Le 24 novembre 2020, Tours

JOURNEE INTERNATIONALE POUR L'ELIMINATION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES 25 novembre

Le Département est, de par ses compétences sociales, pleinement concerné par la question des femmes victimes de violences. Il s'engage à apporter une aide et un accompagnement adapté à toutes les victimes.

Symbole de son action, le Conseil départemental a créé en 2015 une délégation spéciale à la défense du Droit des femmes et de l'égalité, portée par Brigitte Dupuis, Conseillère départementale du canton de Château-Renault.

Parce que les victimes d'infraction ou de violence qui habitent en zone rurale doivent parfois faire plusieurs dizaines de kilomètres pour être écoutées, le Département a souhaité accompagner financièrement l'association France Victimes 37 pour l'achat de tablettes numériques permettant à ces personnes de contacter l'association sans se déplacer. 5 appareils seront laissés à disposition de 5 compagnies de Gendarmerie d'Indre-et-Loire afin de pouvoir mener des entretiens à distance avec les victimes les plus éloignées de l'agglomération ou dans l'impossibilité de se déplacer sur les lieux de permanences de l'association. Les brigades d'Amboise, Château-Renault, Chinon, Loches et Tours ont ainsi déjà été dotées.

Ce dispositif, qui a vocation à être sera déployé sur tout le territoire, a particulièrement été ciblé pour les entretiens en matière de violences conjugales, violences sexuelles ou les infractions concernant les mineurs. Ainsi, lorsque la personne est en Gendarmerie pour son dépôt de plainte et en fonction de la suite judiciaire, un entretien peut être mené en direct avec la juriste de France victimes 37.

Un second poste intervenante sociale en police/gendarmerie.

Rappelons également que sur le volet social une intervenante en police/gendarmerie partage son temps entre les commissariats et les gendarmeries pour venir en aide aux victimes.

Urgentiste sociale elle a vocation à proposer une réponse immédiate aux personnes ou familles en détresse sociale repérées à l'occasion de leurs démarches auprès des services de police ou de gendarmerie ou détectées lors des interventions, ce sont majoritairement des femmes victimes de violences conjugales.

Ses principales missions sont d'accueillir les personnes, d'évaluer la nature des besoins sociaux et d'organiser les liens avec les services compétents. Son intervention se mène dans

une logique de complémentarité pour faciliter l'accès des personnes aux services sociaux de droit commun et aux dispositifs existants.

Un second poste d'ISPG va être créé en fin d'année ce qui permettra dans un souci de lisibilité de mettre à disposition un intervenant pour les services de police et l'autre pour les services de gendarmerie. Il sera financé de la même manière que le premier 50% par le Département et 50% par l'Etat.

Quelques chiffres

Fin novembre 2020 on dénombre :

-**427** interventions des assistantes sociales des Maisons départementales de la solidarité auprès de femmes victimes de violence. (En raison du 1^{er} confinement et de la difficulté pour les victimes de sortir du domicile, ces chiffres ne reflètent qu'une partie des situations).

-**137** interventions de l'intervenante sociale en police/gendarmerie pour violences conjugales, intrafamiliales et conflits familiaux

Prévenir les violences conjugales :

Le contexte actuel peut favoriser, voire accentuer les tensions intrafamiliales notamment les violences conjugales. Le Département mobilise ses professionnels et vous informe sur ces questions :

Vous êtes victimes ou témoins d'une situation de violence

Pour en parler :

- Femmes victimes de violences : 39 19
- Vous pouvez vous rendre dans l'une des Maisons de la solidarité du Département ou les professionnels vous accueilleront et vous orienteront

En cas d'urgence :

- Si vous pouvez téléphoner : 17
- Si vous ne pouvez pas téléphoner envoyer un SMS : 114
- Vous pouvez-vous signaler en vous rendant dans une pharmacie, laquelle alertera tout de suite les forces de l'ordre pour qu'elles interviennent en urgence.

Les numéros sont gratuits et accessibles 24h/24.

Contact presse

Christine Mercier – cmercier@departement-touraine.fr

06.30.80.15.06 – 02.47.31.49.47